# LE BILAN DU SCOT

## LE PAYS DE COUTANCES

Initié dès 1994 pour favoriser un développement et un aménagement équilibré du territoire, le **Pays de Coutances** rassemble en 2016 **95 communes** regroupées en **6 communautés de communes**, sur un territoire comptant **71 000 habitants**.

## LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE COUTANCES

Le **SMPC** est, depuis janvier 2004, la structure exécutive du pays en matière d'**aménagement du territoire et d'urbanisme**.
Il est est en charge de l'élaboration, du suivi et de la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui coordonne les politiques publiques des collectivités en matière d'urbanisation, d'équipements, de déplacement et d'environnement.

## LE SCOT CENTRE MANCHE OUEST

Engagé dès 2005 le SCoT a été approuvé en février 2010 avant les lois «Grenelle», qu'il anticipe sur de nombreux points. Il définit pour le Pays de Coutances, en réponse aux enjeux qui s'y expriment, un ensemble d'orientations à l'échéance 2020-25 qui concernent :

- la recherche d'équilibres et de synergies territoriales en matière d'habitat et de mobilités, le renforcement de l'attractivité des pôles existants et le développement économique notamment des filières agro alimentaires
- la préservation durable de l'environnement, des ressources naturelles, des zones humides et du maillage bocager, et la reconquête de la qualité des eaux intérieures, littorales et souterraines.
- l'application de politiques d'économie foncière et énergétique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine agricole, urbain, paysager et littoral et d'anticipation des risques notamment sur la frange littorale.

Ces orientations s'expriment dans le Document d'Orientations Générales par des dispositions et prescriptions à valeur règlementaire opposables aux plans locaux d'urbanisme (PLU) ultérieurs. Les documents antérieurs doivent être mis en compatibilité lors de leur révision.

## POURQUOI UN BILAN DU SCOT CENTRE MANCHE OUEST ?

La loi prévoit (article L. 143-28 du CU) que les SCoT doivent être évalués tous les 6 ans. Cette évaluation est menée au regard de ses effets observables sur la base d'indicateurs de suivi, notamment sur l'environnement, les transports et les déplacements, la consommation de l'espace et les implantations commerciales. Ce Bilan est notamment communiqué au public.

## CONTENU DE L'EXPOSITION

Les 4 panneaux suivants présentent les résultats de cette évaluation qui sont organisés par chapitre thématique. Le sixième et dernier panneau présente la synthèse de ce bilan et les enjeux qui en ressortent. Ces derniers devront être pris en compte pour faire évoluer le SCoT actuel.

SCOT
CENTRE MANCHE OUEST

PAYS de COUTANCES
URBANISME SCoT

# L'ENVIRONNEMENT (1/2)

## EROSION LITTORALE : 5 SECTEURS MENACÉS

L'érosion marine persistante, dans un contexte de montée accélérée du niveau marin, menace toujours des enjeux multiples sur des points bien identifiés.

Le Littoral concentre des problématiques environnementales multiples : qualité des eaux côtières mises à mal par les pollutions diffuses ou les rejets d'eaux usées des résidents du territoire, risques de submersion marine et/ou d'érosion côtière, conservation d'espaces sensibles et maintien des corridors naturels rétro littoraux, préservation des paysages emblématiques des havres.

Ces questions dont dépendent des activités économiques de premier plan que sont notamment le tourisme, la filière conchylicole, l'élevage ovin, le maraîchage dans les mielles sont loin d'être résolues.

Le bilan de ces 6 dernières années présente une situation qui n'a pas beaucoup évoluée, mais des réponses se mettent en place.

## ZONES DE SUBMERSION : ENJEUX STABILISÉS

Les surfaces habitées et autres enjeux publics soumis au risque de submersion marine, désormais bien appréhendé, ont cessé de croître depuis 2010.

*Données : Occupation du sol du Pays de Coutances, 2010 et 2014, Zones sous le Niveau Marin (ZNM), DREAL Normandie*

## ASSAINISSEMENT : UN SUJET QUI N'EST PAS RÉGLÉ

L'assainissement de certaines communes présente encore des faiblesses responsables partiellement des pollutions des eaux de surface qui devront faire l'objet d'une analyse fine dans la révision du SCoT. Les réseaux de collecte sont très sensibles aux entrées d'eaux parasites.

## QUALITÉ DES EAUX LITTORALES : TOUJOURS SOUS PRESSION

La qualité des eaux côtières ne se redresse pas du fait de pollutions diffuses ou ponctuelles, ou de défauts dans les systèmes d'assainissement et notamment dans les réseaux de collecte.

**Résultats REMI - Analyse de tendances et qualité microbiologique des points**

| Point | Nom du point | Support | Tendance générale [a] | Qualité microbiologique [b] |
|---|---|---|---|---|
| 018-P-002 | St Rémy des Landes | | → | moyenne |
| 018-P-004 | Bretteville | | → | moyenne |
| 018-P-006 | St Germain sud | | ↗ | moyenne |
| 018-P-019 | Pirou nord Armanville | | → | mauvaise |
| 018-P-021 | Pirou Bergerie Sud | | → | moyenne |
| 018-P-023 | Gouville nord | | → | moyenne |
| 018-P-027 | Blainville sud | | → | moyenne |
| 018-P-044 | Breville (a) | | → | moyenne |
| 018-P-045 | Annoville | | ↗ | mauvaise |
| 018-P-046 | Lingreville | | → | moyenne |
| 018-P-047 | Bricqueville nord | | → | mauvaise |
| 018-P-050 | Bricqueville sud | | → | moyenne |
| 018-P-051 | Coudeville | | → | moyenne |
| 018-P-056 | Pointe Agon nord | | → | mauvaise |
| 018-P-057 | Pointe Agon sud | | → | mauvaise |
| 018-P-067 | Les Minquiers | | Moins de 10 ans de données | nombre de données insuffisant |
| 018-P-067 | Les Minquiers | | → | bonne |
| 018-P-089 | hauteville sur mer | | Moins de 10 ans de données | mauvaise |
| 018-P-090 | Agon - Coutainville | | Moins de 10 ans de données | moyenne |
| 018-P-091 | Bréhal | | Moins de 10 ans de données | moyenne |

↗ dégradation, ↘ amélioration, → pas de tendance significative (seuil 5%).
[a] Calculée sur les 10 dernières années
[b] Estimée sur les 3 dernières années (calcul sur au moins 12 ou 24 données selon la fréquence)
Source REMI-Ifremer, banque Quadrige²

SCOT
CENTRE MANCHE OUEST

# L'ENVIRONNEMENT (2/2)

PAYS de COUTANCES URBANISME SCoT

A l'intérieur du Pays, des dynamiques vertueuses se font jour mais de façon modeste : depuis 2010 deux « captages Grenelle » ont été instaurés avec des aires d'alimentation où l'agriculture bio se met en place, 50 constructions HQE ont vu le jour (soit 10% du total), l'usage de la biomasse dans les chaufferies s'étend, de nouveaux mats d'éolienne ont été installés.
Des protections plus ou moins strictes sur les espaces naturels couvrent quasiment 50% du territoire. Toutefois, des parties du bocage agricole ou des prairies et landes naturelles sont laissées en friche ce qui conduit à la fermeture des milieux par des boisements spontanés secondaires.

## USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

Les eaux souterraines sont exploitées de façon soutenable et leur état semble s'améliorer grâce notamment, aux mesures de préservation des aires d'alimentation des nappes. La réduction de la consommation d'eau observée est en partie due à la réduction des pertes dans les réseaux.

## EVOLUTION DES ESPACES NATURELS

Malgré les dispositions de protection du bocage, on observe une diminution des linéaires de haies de 5% en 5 ans, qui modifie les paysages bocagers emblématiques, avec un impact sur les biotopes et une réduction des capacités d'autoépuration naturelle des eaux ruisselées.

Des surfaces d'espaces naturels sont en croissance, mais au détriment d'espaces agricoles abandonnés. Les espaces ouverts se ferment. Les prairies naturelles se réduisent et se transforment en espaces boisés.

Une augmentation modeste de la part d'énergie verte. Ici les sites de production éoliens.

## CHANGEMENTS D'USAGE DES SOLS

Les prairies de pacage soit 50% du territoire, se réduisent de 4,5% pour devenir des terres arables, en croissance de 9,5%, ou des espaces artificialisés. Dans les mielles on observe une réduction faible mais non négligeable des surfaces de maraîchage.

SCOT CENTRE MANCHE OUEST

PAYS de COUTANCES URBANISME SCoT

# ACTIVITÉS, COMMERCES ET MOBILITÉS

L'analyse spatialisée des indicateurs relatifs aux déplacements, aux activités et aux commerces montre peu d'évolutions sur ces questions depuis l'approbation du SCoT.
Le trafic routier de 2015 est quasiment identique à celui de 2010.
Les offres de mobilité alternative à la voiture peinent à se développer et ne rencontre guère de succès.
Activités, emplois et commerces se superposent sauf peut être sur le littoral. Dans l'ensemble les polarités se renforcent.

## TRANSPORT ET MOBILITÉS : LA VOITURE RÈGNE TOUJOURS

Le pays de Coutances n'est pas traversé par les grands axes de transit et les transporteurs se dirigent vers Valogne, Saint-Lô ou Avranches pour retrouver ceux-ci. Les déplacements internes au Pays sont assez élevés en volume et n'évoluent guère en 5 ans.
La fréquentation des transports en commun est en baisse. Le réseau de bus du département notamment s'est adapté en réduisant les lignes et en compensant cette réduction par du transport à la demande avec des navettes 9 places. Mais le succès de cette formule a priori plus souple n'est pas vraiment au rendez-vous avec des chiffres de fréquentation très faibles.
Hors l'extension de quelques km de la voie verte vers Avranches, on ne voit guère se développer d'infrastructures cyclables entre les pôles littoraux et les bourgs et agglomérations rétro littorales.

## DES COMMERCES ET LIEUX D'ACTIVITÉS QUI POLARISENT LE TERRITOIRE

Les lieux de résidence et les lieux de commerce et d'emploi sont relativement bien corrélés spatialement et quantitativement indépendamment, peut-être, des lieux de concentration saisonniers sur la côte.
Leurs évolutions respectives sont également assez bien corrélées, ce qui va dans le sens du renforcement des polarités.
L'offre de commerces structurants sur les communes littorales est relativement modeste dans l'ensemble, même si les distances à parcourir vers les centres commerciaux restent modérées.

SCOT
CENTRE MANCHE OUEST

# LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La surface du Pays de Coutances aujourd'hui artificialisée par l'habitat, les activités économiques et les différents espaces publics est de 12 500 ha ce qui représente 10,6 % du total. Le taux de croissance des surfaces artificialisées est supérieur à 0,6% par an quand le taux de croissance annuel de la population est inférieur à 0,2%. Cette artificialisation se fait en majorité sur les espaces agricoles et sur la partie Ouest du territoire. Ce taux n'est pas soutenable à terme.

Le Scot visait à réduire cette tendance en définissant des objectifs de densité minimale des opérations pour l'habitat (par exemple 15 logts/ ha dans les opérations nouvelles) sur certains secteurs. Par ailleurs le SCoT a établi les règles d'interprétation de la « loi littoral », pour en permettre une retranscription claire dans les PLU. Mais les documents d'urbanisme, pour la plupart d'entre eux, tardent à se mettre en compatibilité avec ces objectifs et règles. Néanmoins on observe une baisse lente mais sensible des surfaces moyennes des parcelles affectées aux logements.

## UNE ARTIFICIALISATION AU DÉTRIMENT DES ESPACES AGRICOLES

L'artificialisation des sols agricoles est due à l'habitat à plus de 60%. La part des équipements publics et des chantiers en cours est également très importante. Le partie « PNR » du SCoT est proportionnellement un peu plus touchée que le SCoT, notamment en raison des postes électriques mis en place à Raids et de la Zone d'activité de Galonde à Lessay qui se développe. Ce sont essentiellement les prairies qui sont consommées, mais aussi des surfaces de maraîchage.

| OCCUPATION DU SOL | 2010 | 2014 | ÉVOLUTION 2010-2014 | |
|---|---|---|---|---|
| | ha | ha | ha | % |
| Territoires artificialisés | 12 158 | 12 475 | 316 | 2,6 |
| Territoires agricoles | 92 009 | 91 539 | -470 | -0,5 |
| Forêts et Milieux Semi-Naturels | 9 138 | 9 363 | 225 | 2,5 |
| Zones humides | 1 581 | 1 547 | -34 | -2,2 |
| Surfaces en eau | 2 897 | 2 859 | -38 | -1,3 |
| | | | | |
| TOTAL | 117 783 | 117 783 | 0 | 0 |

Etat de l'artificialisation littorale relativement à la transcription de la Loi Littoral du SCoT

## UNE DEMANDE D'HABITAT QUI SE CONCENTRE TOUJOURS SUR L'OUEST DU TERRITOIRE

Les documents d'urbanisme sur le littoral n'ont pas été révisés avant 2015 à une ou deux exceptions près. Aussi, les enveloppes des agglomérations et villages que le SCoT a tracé pour retranscrire la « loi littoral » et les principes d'extension de l'urbain, n'ont guère été respectées, sauf pour les espaces d'activité économiques et/ou conchylicoles.

Les nouveaux logements, se concentrent dans un triangle Lessay-Lingreville-Coutances, avec de fortes augmentations dans la frange littorale. Effet de la cherté du foncier, les surfaces consommées par l'habitat sur le littoral sont proportionnellement moindre qu'à l'intérieur et les densités en logt/ha tendent à y croître.

SCOT
CENTRE MANCHE OUEST

PAYS de COUTANCES URBANISME SCoT

# SYNTHÈSE DU BILAN DU SCOT LES ENJEUX QUI RESSORTENT

## UN BILAN EN DEMI-TEINTE AU REGARD DES OBJECTIFS AFFICHÉS

L'évolution du territoire est mesurée par les 50 indicateurs prévus, regroupés selon les thématiques ci-contre. Elle affiche un bilan en demi-teinte pour la majorité des objectifs affichés.

Les effets du SCoT, approuvé en février 2010, sont en effet peu visibles encore, en raison d'une mise en compatibilité très lente des documents d'urbanisme locaux.

Les évolutions réglementaires depuis 2010 imposent de facto une révision du SCoT actuel et des documents d'urbanisme locaux. Ce sera l'occasion de remédier certaines des insuffisances observées en articulant ces documents entre eux.

| | |
|---|---|
| Préservation de la biodiversité et des sites remarquables | ☺ |
| Préservation de la vocation agricole du territoire | 😐 |
| Gestion concertée de la bande côtière | ☹ |
| Préservation des ressources pour l'eau potable | ☺ |
| Qualité des eaux de surface | ☹ |
| Réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels | 😐 |
| Amélioration des performances environnementales | ☺ |
| Promotion des mobilités alternatives | ☹ |
| Limitation de la consommation d'espace | 😐 |
| Renforcement de l'attractivité économique du territoire | ☺ |

## LES ENJEUX PRINCIPAUX D'UNE FUTURE RÉVISION

### > GÉRER LE LITTORAL DE FAÇON RÉELLEMENT INTÉGRÉE

Sur le littoral viennent se concentrer et se cristalliser de multiples pressions et conflits d'usage qu'il s'agit de régir voire d'arbitrer stratégiquement à l'échelle globale de la côte des havres. Les risques associés à l'érosion côtière et aux submersions marines imposent de mener une réflexion statégique à moyen et long terme. Le futur document pourra s'appuyer sur la démarche parallèle de Gestion Intégrée des Zones Côtières menée par le territoire, dans laquelle s'inscrit le projet «Notre Littoral pour demain».

### > PRÉCISER L'ORGANISATION URBAINE SOUHAITÉE

Il faut conserver les fondamentaux du territoire que sont les structures urbaines et paysagères qui en font l'identité. Les articulations entre les bourgs et villages littoraux et les pôles rétro littoraux méritent d'être réexaminées.
A une échelle plus large, la prise en compte des dynamiques des territoires voisins est également nécessaire.

### > REPENSER LES ESPACES POUR L'ÉCONOMIE

Les zones d'activités économiques existantes du SCoT actuel arrivant à saturation, il faudra mobiliser de nouvelles réserves foncières à vocation économique, notamment pour l'artisanat, dans des espaces d'articulation entre les pôles littoraux et l'intérieur. Il faudra tenir compte des nouvelles modalités de travail, plus nomades et connectées.

### > ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES AGRICOLES

Compte tenu de ses conséquences potentielles sur le plan économique, environnemental, paysager ou encore urbain, la question agricole est centrale pour ce territoire. La réalisation d'un diagnostic poussé et prospectif, à l'échelle du territoire est absolument nécessaire pour pouvoir dessiner l'avenir de l'ensemble de la filière agricole, pilier de ce territoire, et l'accompagner dans ses mutations.

### > FAVORISER UN HABITAT ACCESSIBLE POUR TOUS

Une offre de logements, accessibles et de qualité, doit être développée en fonction des besoins et des solutions de mobilité pour les résidents moins favorisés (jeunes, ...). Le futur document pourra se donner les moyens juridiques pour être plus prescriptif que l'actuel tout en laissant une certaine souplesse aux collectivités quant à la déclinaison spatiale et/ou temporelle des objectifs définis.

### > RECONSIDÉRER LA QUESTION DES MOBILITÉS

La polarisation des emplois et services et le vieillissement des populations dans l'espace rural intérieur et sur le littoral, impliquent de repenser l'offre de mobilité quotidienne, notamment pour l'accès aux soins, aux commerces et aux services culturels et de loisir. Une offre complémentaire orientée vers le tourisme et les visiteurs est souhaitable pour renforcer l'attractivité globale du territoire.

### > ARTICULER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PRÉSERVATION DES MILIEUX

La performance environnementale du territoire doit encore être améliorée notamment sur la question de la qualité des eaux de surface, littorales et estuariennes. Par ailleurs, les exigences légales sur le contenu des documents d'urbanisme sur ce sujet se sont fortement accrues depuis 2010.

La révision du SCoT sera l'occasion d'articuler les objectifs de préservation des milieux et des paysages avec celui du développement économique en y intégrant la filière agricole dans son ensemble.

SCOT
CENTRE MANCHE OUEST